

AVIS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020

36ème COUPE du TRIMARAN
Dimanche 19 NOVEMBRE 2017
Rade de BREST
SOCIETE DES REGATES DE BREST
Grade : 5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5^e - 4^e - 3^e** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable*.

3.2 Pour les bateaux admissibles **il est OBLIGATOIRE de réaliser une préinscription par internet pour le 16 Jeudi novembre 2017. Il suffit de renseigner le formulaire mis en ligne sur le site du GCI : gci-croiseurs.com.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Toutes Classes	20 €
----------------	------

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription au bar Le Trimaran :

Le vendredi 17/11/2017 de 18h30 à 20h30 et le samedi 18/11/2017 de 19h00 à 21h00.

Date et heure limite : Le samedi 18 novembre 2017 à 21h00.

5.3 Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
19/11/2017	11h00	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Disponibles en version électronique sur le site du GCI : gci-croiseurs.com.
pour le jeudi 16 novembre 2017.

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Pour les bateaux extérieurs de Brest voir avec le GCI

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

La proclamation des résultats se fera le 19/11/2017 au bar LE TRIMARAN VERS 18h30, suivi d'un Buffet Campagnard et Remise des prix (les prix seront attribués par tirage au sort et remis aux coureurs présents)

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il n'y aura pas d'inscription le dimanche 19 novembre 2017

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST
02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com

 Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!

Devenons partenaires..

ANNEXE ZONE DE COURSE

